

Décision de modifications exceptionnelles apportées au descriptif de module en raison de la crise du covid-19

Filière : ER – année académique 2019-2020
Intitulé du module : Cadre légal, gestion et promotion de l'ergothérapie
Code : S.ER.SO.3635.F19

Dans le prolongement des informations transmises, cas échéant, par la ou le responsable, voire les responsables du module mentionné en rubrique, les modalités ci-dessous sont décidées :

MODIFICATIONS APPORTÉES :

4. Objectifs généraux d'apprentissage

Pas de modification.

5. Contenu et formes d'enseignement

Modification du contenu suivant :

- U1 : Relations avec l'AI, en particulier les rapports d'enquête, 4 périodes annulées.

Modifications des formes d'enseignement :

- Activités à distance asynchrones (lectures, exercices, travaux de groupes) et synchrones (cours, tutorat).

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modifications des modalités d'évaluation :

- U1 : le travail de validation est le même, aux mêmes délais, mais la présentation orale en présentiel est remplacée par une présentation enregistrée (narrée). Un tour de questions par l'enseignant et de réponses par les étudiant·e·s lui fait suite, par courriel.
- U2 : le travail de validation est le même, aux mêmes délais, mais la présentation orale est supprimée au profit d'une description écrite du flyer.
- U3 : pas de modification.

Lausanne, le 19 mai 2020


Elisabeth Baume-Schneider
Directrice